

SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 10 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

Présents : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILY - André TREMEAUD --

Serge BERTILLOT – Armand BRIGAUD - Jean-Marc DURY - Hubert FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie PILLOUX -

Procurations : Jean-Marie JOBARD à Didier ROUX - Valérie AUPECLE à Marion GAIN - Valérie LACROIX à Valérie PILLOUX -

Absents : Vincent FENEON

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation : 4 décembre 2015

Date affichage : 7 décembre 2015

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 12 novembre 2015, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

- Vente du portail du futur site multiservice

Délibérations :

1/ Chèque encaissement Association dépôt de pains :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu le 7 décembre 2015 un chèque de l'association "dépôt de pains". Ce chèque de 1 800.00 euros correspond au coût net du salaire et cotisations sociales de Mme Laëtitia MAGNY supporté par la commune (son salaire brut + cotisations patronales - subvention perçue de Pôle Emploi pour ce contrat aidé) pour les mois juillet, août et septembre 2015.

14 voix pour

2/ Caution à un locataire

Suite au départ d'un locataire en janvier 2007 suivi de son décès, Karine FAVROT a relevé que la caution était toujours en dette. Après recherche, aucune déclaration de succession n'a été enregistrée auprès des services fiscaux et il faut délibérer pour solder la caution en émettant un titre en Produits divers de gestion courante pour un montant de 303.30 euros.

14 voix pour

3/ Décision modificative n°2 : transfert compte à compte

En relation avec la délibération précédente, 304 euros seront prélevés sur le poste « Bâtiments scolaires » pour être alloués au poste « Dépôt et cautionnement reçus ».

14 voix pour

4/ Transfert de la compétence périscolaire au SIVOS :

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que depuis la rentrée scolaire de septembre 2015, c'est le SIVOS qui gère les activités périscolaires dans le cadre d'un PEDT. Or comme la compétence " activités périscolaires " appartient encore aux deux communes membres : Lugny les Charolles et Saint Julien de Civry, il convient de régulariser.

Le Maire propose le transfert de la compétence " activités périscolaires " au SIVOS et de modifier les statuts en conséquence.

14 voix pour

5/ Dissolution du SIVOS

Sur demande du Préfet dans le cadre du projet départemental de coopération intercommunale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable à la dissolution prochaine du SIVOS des Bords de l'Arconce qui gère le regroupement Pédagogique entre les communes de Saint Julien de Civry et Lugny les Charolles.

Les compétences détenues par le SIVOS, après dissolution, seront gérées par une convention entre les communes de Saint Julien de Civry et Lugny les Charolles.

14 voix pour.

6/ Avenants pour Marché Public

Le Maire rappelle que par délibération n° 65-2015 du 12 novembre 2015, il a été autorisé à signer les marchés de travaux se rapportant à chaque lot concernant l'opération relative à la création de deux logements, d'une boulangerie et d'une bibliothèque/agence postale dans un ancien bâtiment d'habitation, pour un montant total de 465 609.46 € HT.

Des avenants seront passés entre la commune et les diverses entreprises retenues avec une incidence des avenants sur le coût du marché.

Tous les avenants n'ont pas été retournés en mairie et la délibération est reportée au prochain conseil.

7/ Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Par courrier, en date du 14 octobre 2015, Monsieur le Préfet de Saône et Loire a transmis le projet de schéma intercommunal pour le département de Saône et Loire présenté à la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) dans sa formation plénière le 12 octobre 2015.

La commune de Saint Julien de Civry doit faire parvenir dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification, son avis sur les mesures prévues par le projet de schéma.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 7 voix contre, 4 abstentions et 3 voix pour, émet un avis défavorable à la proposition du préfet de regrouper les communautés de communes du Charolais, de Digoin Val de Loire, et de Paray le Monial.

8/ Achat garage :

Le conseil municipal avait étudié la possibilité d'acquérir le garage section AB n° 167 jouxtant le terrain acquis fin mai 2015 dans la perspective de créer un espace de rangement pour le futur boulanger, et par la même occasion de supprimer des servitudes existantes.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition pour la somme de 4 000 euros (hors droits et hors frais liés à l'acquisition). Elle sera financée par les fonds propres de la commune sans avoir recours à un emprunt financier.

14 Voix pour

9/ Vente de divers matériaux de la commune :

Le Conseil Municipal donne son accord pour vendre le portail du site du futur multiservice au prix de 1 100 euros.

14 Voix pour

Divers :

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :

Le point sur le paiement des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

2/ Point sur le dépôt de pains pour le mois de novembre 2015:

Le montant des ventes pour le mois de novembre 2015 est de 3 069 euros.

3/ Réflexion budget 2016 : dépenses de voirie et bâtiment à inscrire :

La commission bâtiment va redemander des devis pour le remplacement de la chaudière de l'école et le rafraichissement du logement au-dessus du salon de coiffure.

Une réflexion sera menée sur le renouvellement des guirlandes de Noël.

4/ Point sur l'avancée du bulletin municipal :

Il est en cours d'élaboration mais toutes les associations n'ont pas donné leur compte rendu. Elles seront relancées dans les plus brefs délais.

5/ Préparation vœux du maire :

Rendez-vous le samedi 9 janvier 2016 à 20 heures à la salle paroissiale.

Les bébés de l'année seront présentés aux Juliénois, ainsi que tous les nouveaux habitants dont le futur boulanger. Tous sont cordialement invités, y compris les maisons secondaires.

Questions diverses :

1/ Discussion sur la mise en place de « bornes ou de bac à fleurs » de chaque côté du portail de l'entrée à la bibliothèque afin d'éviter le stationnement qui empêche les locataires de rentrer ou de sortir de la cour.

2/ Le Maire présente la maquette construite par Harm et Jay dans le cadre d'une proposition pour l'aménagement paysager du monument aux morts

3/ Le conseil municipal accepte un devis de 2 000 € pour changer le photocopieur de la mairie qui est complètement obsolète.

4/ La mairie sera fermée pour congés annuels du mercredi 23 décembre au mercredi 30 décembre inclus. Une permanence sera assurée le jeudi 31 décembre de 9h00 à 12h00 pour les inscriptions sur les listes électorales.

Prochain Conseil le Vendredi 22 janvier 2016 :
20h00 : Présentation des vœux au personnel
20h30 : Réunion de conseil